

Zeitschrift: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte =
Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

Band: 14 (1996)

Artikel: Corporatisme horloger et paix du travail (1926-1937)

Autor: Perrenoud, Marc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-871706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARC PERRENOUD

Corporatisme horloger et paix du travail (1926–1937)

Introduction

Si le travail est considéré comme une valeur caractéristique de la Suisse, la fabrication des montres constitue à la fois une branche industrielle importante et une image de la Confédération helvétique à l'époque contemporaine. Il ne s'agit pas d'une simple technique de transformation matérielle, mais d'un processus social qui permet la fabrication d'instruments mesurant le temps.

Dans sa vaste synthèse historique sur les relations de l'humanité avec le temps, David S. Landes porte un jugement nuancé sur les succès helvétiques. Il considère que les Suisses ont réussi, non pas à cause de leurs talents individuels ou de leurs prédispositions naturelles, mais parce qu'ils ont su «créer les conditions d'un travail psychologiquement gratifiant. Ce qu'il faut donc pour expliquer le phénomène de la montre suisse, c'est un modèle d'effort et de comportement collectifs – un modèle qui nous dise pourquoi la multitude de fabricants et d'ouvriers suisses se sont conduits comme ils ont fait.»¹ A ses yeux, l'explication réside dans les conditions climatiques, dans la liberté d'immigration, dans la contribution du protestantisme à la stimulation intellectuelle et à l'émulation mutuelle. Il s'agit donc d'un «phénomène culturel et social autant qu'économique». Toutefois, Landes mentionne ces différents facteurs et concentre son exposé sur l'évolution technique et industrielle. Sur cette base, il me semble nécessaire d'étudier de quelle manière et dans quelles conditions historiques s'est constitué ce modèle collectif. De plus, il faut remarquer que les éléments structurels relevés par Landes fondent une certaine continuité qui semble se rompre à plusieurs reprises, lors de crises particulièrement graves dans cette branche économique.

En outre, des clivages géographiques ou religieux traversent la population de la région horlogère: la concurrence et la jalousie imprègnent les relations entre des villes comme La Chaux-de-Fonds, Bienna ou Genève qui entretiennent néanmoins une certaine complémentarité. Les rapports entre les localités urbaines et les zones rurales sont ambivalents. Les convictions religieuses déterminent les

mentalités, favorisent des parentés, mais génèrent parfois l'antisémitisme. Malgré l'importance des analyses de Landes, il me semble nécessaire de mieux comprendre le processus historique qui a constitué les conditions décrites. Dans cette perspective, il est indispensable de tenir compte des recherches menées dans d'autres sciences humaines: des sociologues et des politologues ont développé des analyses en utilisant le concept de corporatisme, en se basant sur des publications, souvent sans en faire une critique historique. Dans le cadre du présent article, il ne s'agit pas de proposer une définition de ce concept, mais de remarquer que l'horlogerie est souvent citée comme une industrie caractérisée par des arrangements corporatistes.² Le cas de l'horlogerie est particulièrement analysé par le politologue Georges Piotet dans sa thèse sur les restructurations industrielles et le corporatisme en Suisse; il montre qu'une société fragmentée constitue un cadre généralement favorable au développement de relations de coopération entre les différents groupes sociaux: lorsque les clivages sont croisés, ils entravent l'apparition d'une différenciation structurelle unique, génératrice de conflits entre deux groupes homogènes et distincts. Au contraire, ces clivages induisent une conflictualité diffuse entre des groupes segmentés, ainsi que des solidarités qui lient les groupes. Ni les organisations professionnelles ni les structures politiques ne peuvent imposer des décisions qui sont plutôt obtenues à la suite de compromis. D'où l'importance des références culturelles élaborées dans l'Arc jurassien au point de devenir des mythes fondateurs. Piotet évoque «une filiation entre un paysage socio-culturel segmenté et le corporatisme».³ En d'autres termes, le développement d'une idéologie de coopération et de partenariat social est favorisé par la fragmentation de la structure industrielle, caractérisée par une dispersion spatiale et par la prédominance de la petite entreprise de caractère artisanal. Si l'identification au métier prime sur l'appartenance à la classe sociale, les structures de la région horlogère sont déterminées par une autre caractéristique: les montres et leurs composantes étant presque toutes destinées à être exportées, les crises qui affectent le marché mondial ont un impact économique évident dans l'Arc jurassien et y favorisent des processus qui atténuent les clivages socio-politiques. Face à l'adversité, les divisions sont occultées. Cette «union sacrée» face aux crises peut se développer dans la mesure où un corporatisme horloger structure la société. On peut définir le corporatisme comme un mode de formation du consensus et de résolution des conflits, en précisant qu'il englobe trois acteurs principaux: les associations patronales, les organisations ouvrières et les institutions politiques. Ces trois partenaires sont impliqués dans un échange qui légitime la conclusion d'arrange-

ments: les concessions des uns et des autres permettent d'obtenir des avantages dont il serait impossible de profiter dans des situations conflictuelles. Sur la base des analyses de Piotet, on peut comprendre ce que Landes décrit lorsqu'il évoque un modèle de comportement collectif qui crée les conditions d'un travail gratifiant. Toutefois, les périodes de crise ne sont guère gratifiantes et c'est pourtant à la suite d'une longue période de chômage massif qu'est convenue une «paix sociale absolue» dans l'horlogerie, deux mois avant que la métallurgie ne connaisse un arrangement analogue. Désormais, depuis plus d'un demi-siècle, la «paix du travail» caractérise les relations professionnelles en Suisse.⁴ L'objet de cet article⁵ serait de montrer historiquement comment se sont nouées, au cours des années 1930, les conditions qui ont permis la conclusion de cet accord. On peut parler du «corporatisme horloger», en d'autres termes de la formation d'un mode de relations sociales, lié à une branche économique sur la base de différentes pratiques industrielles, politiques et culturelles.

Etudier l'histoire de l'horlogerie pose d'emblée un problème: la relative abondance de sources imprimées, fortement connotées idéologiquement. En effet, d'innombrables publications, déclarations et assemblées sont utilisées pour vanter les mérites des horlogers dont on exalte le génie technique, l'esprit d'innovation, des goûts naturels, le dynamisme qui les poussent à parcourir le monde et à y imposer les produits du travail de la «grande famille horlogère». Les capacités professionnelles sont présentées comme naturelles ou innées; de même les ouvriers et ouvrières sont réputés pour leur modération. Par exemple, le fondateur de l'importante manufacture de montres Rolex à Bienne, Hermann Aegler écrit en novembre 1933: «Nous sommes responsables envers nos ancêtres du maintien chez nous de notre belle industrie, et nous ne voulons pas être complices de ceux pour qui la ruine de l'horlogerie est une affaire. [...] L'industrie horlogère suisse a donc un immense avantage sur l'étranger par l'énorme variété de ses produits, ses continuelles nouveautés, et la souplesse extraordinaire de sa fabrication [basée sur le] génie sans cesse en activité de nos techniciens et l'habileté héréditaire de nos ouvriers.»

On pourrait multiplier des tirades analogues en reproduisant des extraits des discours qui animent l'Arc jurassien dès la seconde moitié du XIXe siècle. En fait, les organisations ouvrières partagent les options fondamentales de ce discours glorifiant l'horlogerie suisse. Ainsi, la manière dont le mouvement syndical perpétue les traditions du corporatisme horloger apparaît notamment dans un roman publié par le secrétaire central de la FOMH, Achille Gros-pierre (1872–1935). «La conscience de Félix Jacot» s'ouvre sur une préface justifiant son utilité socioculturelle:

«Les Jurassiens, de la Vallée de Joux à Porrentruy, ont donné au monde la machine de précision appelée montre. Cette petite machine à mesurer le temps de tous, a aussi formé l'âme de ceux qui la fabriquaient. Les mœurs, les coutumes de ces habitants des hautes vallées jurassiennes, comme celles des villes nées de cette industrie, en ont longtemps subi la forte empreinte. Pourtant, la machine automatique, la technique en perpétuel renouveau, sont venues, ont bouleversé les habitudes les plus ancrées et aujourd'hui déjà il ne reste plus rien de ces traditions particulières, à peine le souvenir. Ce livre n'est qu'une modeste contribution dédiée à la mémoire de ces vieux Jurassiens, de ces familles d'horlogers ayant à leur actif non seulement la création d'une industrie, mais aussi d'une forte mentalité imposée par la rudesse du climat et la finesse de leur travail. L'horloger jurassien a constitué longtemps un type à part parmi nos populations. Il ne l'est plus, aujourd'hui, parce que la machine a brisé ses métiers en les éparpillant, ne laissant en main de l'ouvrier qu'une part infime de sa profession. L'âme de l'horloger formée au contact du travail en famille ou des petits ateliers s'est perdue dans le bruit des machines dont les fabriques sont pleines. Elle ne reviendra pas.»⁷

L'auteur considère que l'horlogerie a connu et engendré trois générations: celle qui travaillait de manière artisanale et qui «finissait il y a cinquante ans», c'est-à-dire dans les années 1880. A partir de cette décennie, des manufactures (entreprises industrielles produisant l'ensemble de la montre) se développent, tandis que des associations professionnelles (patronales et ouvrières) commencent à se stabiliser. Cette deuxième génération horlogère, dont Achille GrosPierre lui-même se considère partie prenante, va disparaître dans les années 1930. Une troisième génération apparaît alors, beaucoup plus marquée par l'emploi généralisé des machines, par une organisation industrielle au niveau régional et par la diffusion du nationalisme suisse.

Le texte de GrosPierre s'insère dans cette création d'une mythologie historique: il exalte une capacité de travail, mais actuellement aucun historien n'oserait écrire que ce sont les Jurassiens qui ont inventé la montre ... Il n'est pas inutile de rappeler que l'ancien ouvrier boîtier Achille GrosPierre est à la fois le premier secrétaire syndical permanent de la Fédération ouvrière, un parlementaire socialiste influent, un délégué de la Confédération dans le Conseil d'administration d'une grande entreprise horlogère et un animateur culturel dans l'Arc jurassien. Ces multiples activités en font un des inspirateurs de la «paix du travail» dans l'horlogerie.⁸

Il convient donc de tenir compte de ces deux aspects (importance du corporatisme

et abondance relative de sources connotées) pour esquisser la genèse de cet accord de 1937. Après avoir rappelé quelques conditions structurelles du travail horloger, il s'agit de présenter les principaux acteurs de l'horlogerie suisse de l'entre-deux-guerres, puis d'évoquer des conflits qui ont perturbé la production des montres entre 1926 et 1937.

1. Quelques conditions structurelles du travail dans l'horlogerie

Le travail de production des montres dans l'arc jurassien se développe dès le XVIIIe siècle dans une relation dialectique avec les conditions sociales. Travail à domicile, pluri-activités dans les zones rurales, essor de localités industrielles, aspects culturels et religieux concourent à déterminer durablement l'existence des populations dans la région horlogère. Le processus de travail dans l'horlogerie implique plusieurs localisations (fabriques, ateliers, domiciles) et plusieurs structures socio-économiques (identité régionale/marché mondial, patrons/ouvriers, hommes/femmes) qui fonctionnent à la fois sur des modes de clivages et de complémentarités.⁹

En effet, si la montre apparaît en tant que marchandise comme un objet unique et autonome, sa production s'organise au cours du XIXe siècle en «parties brisées», c'est-à-dire que les très nombreuses pièces constitutives de la montre sont fabriquées par des personnes dont les formations professionnelles et les lieux de travail ont peu de points communs. De plus, des clivages s'affirment en fonction des différentes catégories de montres qui sont soit constituées avec des métaux précieux (en or ou en argent) soit destinées aux milieux populaires: la «montre du prolétaire» est fabriquée selon les indications de Roskopf.

Entre l'aristocratie ouvrière formée par des corps de métiers comme les boîtiers-or ou les graveurs (qui se considèrent comme des artistes décorant les montres) et la masse des personnes qui effectuent des tâches répétitives, exigeant peu de connaissances professionnelles, les écarts de revenus et d'attitudes face au labeur sont flagrants. Dans les années 1930, une montre se compose d'environ 150 pièces produites après 4000 opérations différentes. Cette fragmentation technique du travail nécessite donc un discours unifiant dont les structures sont posées à la fin du XIXe siècle: c'est ainsi que l'ancien graveur devenu Conseiller fédéral, Numa Droz s'exclame en 1888, devant la foule réunie au Locle pour l'inauguration du monument de Daniel JeanRichard, mythique père fondateur de l'horlogerie suisse:

«Citoyens! Au pied de cette statue, où se trouve réunie la grande famille horlogère dont Daniel JeanRichard fut le procréateur, je forme des vœux ardents pour que notre belle industrie nationale puisse au milieu de la paix extérieure et de la paix sociale, grandir sans cesse et prospérer, pour le bien de la patrie, suivant cette triple devise qui sera toujours la nôtre: perfectionnement, loyauté, solidarité.»¹⁰

A d'innombrables occasions, ces thèmes de la «grande famille horlogère» sont ressassés. En fait, les structures paternalistes ne masquent qu'à peine les «conflits de famille» qui agitent la population de la région horlogère.

Les résistances à l'introduction et à la généralisation du travail en fabrique posent des problèmes sociaux et politiques à la fin du XIXe siècle.¹¹ La Première Guerre mondiale entraîne la reconversion en production de munitions qui favorise un essor industriel, puis précipite la région dans une crise très profonde lors des années 1920. Les innombrables unités de production surgies à la faveur de la guerre ayant engagé une main d'œuvre souvent jeune, féminine et peu qualifiée, la disparition de leurs débouchés entraîne une grave crise économique et sociale au début des années 1920. Pendant l'entre-deux-guerres, le tissu industriel de l'horlogerie reste formé par des milliers de petits lieux de production. Il s'agit le plus souvent d'ateliers de quelques personnes, voire quelques dizaines de personnes. Seule une centaine d'entreprises occupent plus de 100 personnes.

Dès 1924, la prospérité économique favorise une reprise des exportations et une diminution du chômage. L'évolution des performances économiques de l'horlogerie peut être mesurée sur la base des statistiques douanières.¹² Celles-ci permettent aussi de ventiler différentes activités horlogères: en valeur, les exportations de montres et mouvements terminés constituent entre 86 et 82% du total annuel des ventes horlogères à l'étranger. De plus, le nombre de personnes occupées¹³ peut exprimer la tendance du développement industriel (voir tableau 1).

Il convient de préciser que l'horlogerie constitue la troisième branche industrielle de la Confédération, car elle assume 14,1% de la valeur totale des exportations suisses en 1928, bien que ce pourcentage baisse légèrement au début de la décennie suivante, puis augmente jusqu'à 18,7% en 1937.

La statistique du nombre d'objets produits implique que des transformations industrielles ont modifié la manière de travailler et la capacité de produire des marchandises dont les prix sur le marché mondial ont tendance à baisser pendant cette décennie. Tandis que le nombre de pièces exportées augmente de 15,2% de 1929 à 1937, le nombre de personnes occupées baisse de 22,1%. Envisagée sur une plus longue période, l'évolution de la productivité est très difficile à mesurer.

Tableau 1: *Aperçu statistique de la crise horlogère*

Année	Exportations totales de l'horlogerie		Exportation de montres et mouvements terminés		Ouvriers de fabriques occupés dans l'horlogerie et la bijouterie
	Valeur (1000 frs.)	Indice (1929 = 100)	Quantité (1000 pcs.)	Indice (1929 = 100)	
1928	300'437	97,96	20'131	96,98	46'007
1929	307'339	100,00	20'758	100,00	48'378
1930	233'453	75,60	16'248	78,27	41'784
1931	143'642	46,74	11'554	55,66	34'679
1932	86'304	28,08	8'205	39,53	28'084
1933	96'015	31,24	10'599	51,06	25'393
1934	109'081	35,49	12'534	60,38	24'733
1935	142'510	40,51	15'203	73,24	25'375
1936	151'570	49,32	17'740	85,46	27'969
1937	240'381	78,21	23'916	115,21	37'685

Source: Cf. notes 12 et 13 du présent article.

Tableau 2: *Personnes occupées et production dans l'horlogerie*

Année	Ouvriers occupés	Production totale (en millions de pièces)	Production moyenne par année et par ouvrier (en pièces)
1885	40'000	4	100
1895	45'000	5	111
1905	53'000	9	170
1915	42'000	14	333
1925	40'000	19	475

Source: *Rapport présenté au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel par la Commission d'experts chargée d'étudier les voies et moyens d'améliorer la situation de l'industrie horlogère*, La Chaux-de-Fonds 1928, 15.

On peut néanmoins l'esquisser en considérant un tableau dressé en 1928 par des experts chargés par le gouvernement neuchâtelois d'étudier la situation de l'horlogerie (voir tableau 2).

Afin de compléter cette estimation, on peut considérer que la production moyenne atteint 437 pièces par personne occupée en 1928 et qu'elle s'élève à 634 pièces en 1937.

L'entre-deux-guerres est caractérisé par les tentatives de rationalisation, les transformations du travail à domicile, les interventions des banques, les mesures étatiques et des évolutions sociales.

Des tensions surgissent: d'une part, certains métiers s'effondrent, comme les graveurs autrefois très prestigieux, voire méprisants à l'égard de la main d'œuvre peu qualifiée; car les montres produites industriellement ne sont plus décorées à la main. D'autre part, l'introduction des méthodes industrielles est préconisée par des organisations qui réunissent des hommes d'affaires et des techniciens.

Créée au début de 1928, la Commission romande de Rationalisation (CRR)¹⁴ est fondée par des personnalités des milieux patronaux et bancaires dans le but de coordonner tous les efforts pour l'organisation scientifique du travail, en vouant une attention particulière «à l'esprit dans lequel ces efforts doivent être dirigés en vue de l'intérêt de tous les producteurs, patrons, employés et ouvriers». Parmi les membres de la CRR, on trouve plusieurs entreprises importantes de l'Arc jurassien telles que la Fabrique d'Horlogerie de Fontainemelon ou celle de Francillon et Cie Longines à St-Imier. Les conférences et les circulaires de la CRR diffusent des informations sur les mesures de rationalisation dans les pays membres de la Société des Nations et prennent souvent des exemples aux USA. En octobre 1928, le président de la section «Industrie», Adrien Brandt, qui dirige la grande entreprise Omega à Bienne, explique les mesures de concentration: «La crise d'après-guerre a obligé l'Horlogerie suisse à s'orienter résolument vers une organisation plus scientifique de la production.» Toutefois, la rationalisation s'avère particulièrement difficile «pour une industrie présentant une pareille bigarrure dans les formes, une telle diversité dans les fournitures et dans les systèmes de fabrication».¹⁵

Dans une publication de 1929, la CRR constate que dans l'horlogerie, la normalisation implique en premier lieu une réduction de l'hétérogénéité des éléments constitutifs: par exemple, on compte alors jusqu'à 13'000 différentes espèces de verres de montres. On pourrait multiplier les exemples qui montrent la variété de l'outillage et l'importance du capital immobilisé en raison de l'existence de

milliers d'ateliers et d'entreprises extrêmement spécialisées. La CRR préconise donc une organisation du travail qui évite les gaspillages et les incompatibilités. Pour justifier son intervention dans l'horlogerie, elle cherche à valoriser la passion technique qui anime d'innombrables horlogers, tout en préservant leur mentalité farouchement individualiste. «La normalisation, loin de faciliter la concurrence étrangère, fournira à l'ouvrier des loisirs et la possibilité de se vouer, bien plus qu'auparavant, aux améliorations techniques. La crainte de voir introduire un type unique de montre est basée sur une fausse interprétation des intentions de la Commission.» Néanmoins, celle-ci doit constater que ses efforts ont un impact limité sur les méthodes et les conditions de travail: «La tendance normalisatrice n'a pu faire que peu de progrès dans l'industrie horlogère, car il est impossible d'abandonner d'un jour à l'autre les anciens calibres. Il y a donc un grand travail de propagande et d'éducation à faire pour surmonter petit à petit les obstacles et les objections, fort compréhensibles du reste.»¹⁶

En effet, l'introduction dans l'horlogerie des méthodes de travail inspirées par le taylorisme se révèle particulièrement délicate: il ne suffit pas de faire appel à la nécessité de répondre à la concurrence étrangère et de préconiser les mêmes techniques que les autres pays. Pour surmonter les nombreuses résistances, il s'avère nécessaire d'obtenir la coordination des attitudes des différents acteurs qui interviennent dans la production des montres.

2. Les acteurs de la mutation du travail horloger

Les conditions de travail dans l'horlogerie sont déterminées par trois milieux sociaux: les associations patronales, les autorités politiques et les syndicats ouvriers.

2.1. Les associations patronales

Dès 1876, la «Société intercantonale des industries du Jura» est créée afin de coordonner les attitudes patronales ce qui soulève des problèmes considérables et aboutit, en 1900, à la fondation de la Chambre suisse de l'Horlogerie (CSH). Cette organisation faitière se consacre surtout aux questions politiques générales, notamment aux relations avec les autorités politiques. En outre, d'autres associations patronales se constituent selon des critères géographiques ou en fonction de chaque maillon de la chaîne de production des montres. Une multitude d'associations,

souvent très instables, cherchent à défendre les intérêts de l'une des catégories professionnelles. C'est sous la pression de la grave crise des années 1920 que des organisations plus stables se constituent afin de résoudre des problèmes industriels: la Fédération des Associations de Fabricants d'Horlogerie (FH), puis l'Union des Branches Annexes de l'Horlogerie (UBAH) rapprochent des industriels qui commencent à convenir des conditions de production et de vente. En 1926, la fondation d'«Ebauches SA» est favorisée par les banques qui cherchent à rationaliser une branche primordiale dans le processus de production des montres. Néanmoins, ces associations patronales restent trop décentralisées pour pouvoir imposer des décisions à leurs membres peu disciplinés. Le rôle des structures politiques s'avère indispensable.

2.2. Les autorités politiques

Au niveau des cantons comme à celui de la Confédération, les milieux horlogers entretiennent des liens, même personnels, avec les hauts fonctionnaires. Des industriels horlogers participent à des gouvernements cantonaux et au Conseil fédéral. Grâce à ce poids politique, les structures sociales spécifiques à l'horlogerie peuvent se manifester dans les institutions. Le discours du Conseiller fédéral Schulthess pour l'ouverture de l'Exposition d'horlogerie ancienne et moderne à La Chaux-de-Fonds le 26 août 1932 est caractéristique de l'argumentation dominante: après avoir énuméré les qualités de la population horlogère, c'est-à-dire «l'esprit d'initiative, le labeur opiniâtre, le courage de faire face à toutes les difficultés et à tous les revers, l'ingéniosité, le sens de la précision et le bon goût», il justifie l'organisation d'une exposition qui «présente un aperçu saisissant de chefs d'œuvres dus au génie inventif, au sens artistique et aux patientes recherches des hommes intelligents qui ont toujours distingué votre région. Elle rend un émouvant hommage au passé, car elle nous reporte à l'époque où l'horlogerie s'implanta dans les Montagnes neuchâtelaises. Elle reflète le présent, puisqu'elle met en relief le prodigieux développement réalisé à l'aide des ressources infinies de la technique moderne. Organisée malgré les difficultés de l'heure, elle constitue un acte de confiance en l'avenir et a ainsi une haute signification morale. Elle nous fait voir les brillants résultats auxquels peut aboutir une industrie qui, issue du peuple, n'a compté que sur elle-même et a fait des progrès étonnants grâce au travail, à la valeur professionnelle et à l'énergie de ceux qui s'y consacrent. Elle nous rappelle que la collaboration loyale entre patrons et

ouvriers a favorisé l'essor de l'horlogerie; elle nous commande à tous de tenter l'impossible pour sauver cette industrie nationale dont nous sommes légitimement fiers.»¹⁷

Pour préserver cette branche économique de l'effondrement qui la menace, le gouvernement cherche des solutions qui s'intègrent dans le cadre général des mesures adoptées afin de lutter contre la crise. La politique économique et sociale des autorités fédérales s'inspire notamment des propositions soutenues par les associations économiques, comme l'explique un rapport préparant le Message du Conseil fédéral du 7 avril 1936. Parmi les projets qui rencontrent une large adhésion, figure la volonté de généraliser l'application des arrangements négociés entre les associations professionnelles: «L'idée de déclarer des contrats obligatoires pour une profession remonte à une cinquantaine d'années. Elle a été défendue par les groupements économiques les plus divers; les autorités fédérales s'en sont occupées à maintes reprises. Son évolution, au cours de laquelle elle a plusieurs fois changé de forme et d'appellation, embrasse trois grandes phases se recouvrant en partie:

1. L'idée des syndicats professionnels obligatoires, qui fut discutée de 1892 à 1893 et de 1906 à 1908 à propos de l'article 34 ter de la Constitution fédérale.
2. La clause d'applicabilité générale des contrats collectifs de travail (Révision du Code des Obligations en 1909; loi fédérale réglementant les conditions de travail du 27 juin 1919).
3. L'idée du régime corporatif.»¹⁸

Les discussions antérieures constituent donc un cadre de référence, une source d'arguments pour élaborer les réponses à la crise. Notamment à la fin de la décennie des années 1930, les autorités fédérales sont incitées à poser les conditions nécessaires à une stabilisation des rapports de travail dans les industries suisses. Ce processus s'affirme en lien avec les organisations patronales et ouvrières.

2.3. *Les syndicats ouvriers*

Héritière des associations fondées au XIXe siècle sur la base des différents métiers de l'horlogerie (graveurs, boîtiers, régleurs, faiseurs d'aiguilles, etc.), la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH) s'est considérablement développée: en 1937, elle estime que, la branche horlogère comptant environ 1200 entreprises, le personnel ouvrier peut être évalué à 30'000 personnes (dont 15'000 femmes) et que la FOMH en regroupe 18'000 (dont 5000 syndiquées).¹⁹ Par rapport à d'autres industries suisses, l'horlogerie est caractérisée par un taux élevé de syndica-

lisation que F. Loertscher-Rouge estime à 35% avec de fortes variations selon les métiers ou les régions. En effet, la FOMH rencontre plusieurs difficultés: dans les milieux catholiques, la concurrence dynamique des chrétiens sociaux limite les possibilités d'action. L'implantation géographique est inégale: particulièrement forte dans les villes comme La Chaux-de-Fonds ou dans des métiers comme celui de boîtiers, la FOMH ne pèse guère dans des zones rurales comme la Vallée de Joux où règne le paternalisme patronal.²⁰ L'évolution de l'horlogerie aggrave les difficultés de la FOMH. La crise économique provoque des vagues de chômage massif, tandis que les nouvelles usines préfèrent engager un personnel peu syndiqué: des jeunes et des femmes travaillent dans des entreprises modernisées, tandis que les syndicalistes actifs restent au chômage ou liés aux anciennes méthodes de travail. Cette évolution explique que ce soient dans les sections horlogères que la moyenne d'âge des membres de la FOMH soit la plus élevée.²¹

Dès le tournant du siècle, les syndicalistes horlogers ont préconisé une réglementation du travail, notamment en contrôlant les apprentissages ou en appliquant la loi fédérale sur les fabriques. Néanmoins, ils ne demandent pas que l'Etat intervienne directement dans l'organisation industrielle qui doit rester contrôlée par les horlogers eux-mêmes. Une certaine porosité sociale permet à des syndicalistes de devenir des petits patrons en tirant parti de leurs excellentes capacités professionnelles. Les revendications de la FOMH restent éloignées de toute inspiration révolutionnaire, mais préconisent une organisation différente du travail horloger. En 1923, le syndicat publie une brochure pour la «restauration horlogère» exposant «la thèse ouvrière» pour surmonter la profonde crise.²² Présentés dans le cadre de la «Chambre neuchâteloise du commerce, de l'industrie et du travail», cette analyse des difficultés de l'industrie de la montre et ce projet d'une «communauté professionnelle» se heurtent à l'hostilité patronale: mitigée dans le canton de Neuchâtel, l'opposition des chefs d'entreprises est farouche dans les autres régions horlogères.²³

Il faut remarquer que les productions culturelles du mouvement ouvrier ne se démarquent guère de la vision traditionnelle de l'horlogerie.²⁴ Les militants syndicalistes préfèrent valoriser l'image artisanale de la production des montres. Comme en 1923, leurs revendications sont justifiées au nom de la «restauration de l'industrie horlogère». Ils persistent à affirmer que les difficultés économiques proviennent de la mauvaise organisation industrielle, alors qu'une collaboration entre les personnes les plus qualifiées professionnellement permettrait de surmonter la crise.

3. Les phases de l'évolution

Les différents acteurs de l'évolution du travail horloger développent des relations scandées par des conflits qui montrent comment l'organisation du travail s'affirme comme un enjeu social et politique.

3.1. Conflits en 1926 et 1927

Au début de 1926, les ouvriers et les patrons monteurs de boîtes d'or décident en commun de cesser le travail afin de lutter contre la baisse des prix. Ils citent l'exemple d'un contrat collectif en vigueur de 1907 à 1921 qui les obligeaient à se rattacher à leurs syndicats respectifs. En suspendant la production, ils cherchent à obtenir que les autres industriels horlogers respectent des prix fixés par les organisations professionnelles.²⁵

L'attachement au savoir-faire traditionnel motive une autre grève en 1927 à La Chaux-de-Fonds: le syndicat des ouvriers horlogers proteste contre l'engagement d'ouvrières afin de rentabiliser de nouveaux procédés de production à la fabrique Marvin. Les patrons sont accusés de «faire, par une technicité inopportune, disparaître l'ouvrier qualifié» et d'«apporter des perfectionnements techniques dans le système de fabrication, introduisant non seulement une division plus grande dans le travail, mais encore la main-d'œuvre féminine dans une proportion inadmissible pour les ouvriers».²⁶ Pendant 15 semaines, 164 grévistes bénéficient d'une cotisation de solidarité récoltée parmi l'ensemble des horlogers de la FOMH. «Nous acceptons toutes les améliorations techniques, mais nous ne pouvons admettre qu'au moment même où il profite d'une accélération de la production et une diminution très forte des frais de main-d'œuvre pour chaque pièce fabriquée, notre employeur prétende, de surcroît, abaisser les gains moyens et nous priver, en nous remplaçant par des femmes, de ce qui a constitué jusqu'à présent notre gagne pain. Puisque nous produisons davantage, nous devrions gagner davantage.»²⁷ Le compromis qui met fin au conflit permet de modifier l'organisation du travail, mais autorise la FOMH à contrôler l'engagement du personnel en fonction des qualifications professionnelles. Les patrons font des concessions afin de pouvoir répondre rapidement à la demande de produits horlogers dont les exportations connaissent alors une augmentation considérable.

3.2. La crise des années 1930

Dès la fin de 1929, la diminution du commerce mondial entraîne un effondrement des exportations horlogères et une augmentation quasi exponentielle du chômage. Dans ces conditions, les conflits du travail se raréfient: en 1928 et 1929, l'horlogerie figure au deuxième rang, après l'industrie du bâtiment, dans les statistiques sur la répartition par industries des journées perdues annuellement à la suite des grèves; elle disparaît ensuite avant de réapparaître timidement en 1935 et 1936 et très nettement en 1937.²⁸ Un certain fatalisme domine, ainsi que la tendance habituelle à resserrer les rangs de la «grande famille horlogère».

Dans un de ses rapports mensuels sur la situation économique en Suisse romande, l'inspecteur fédéral des fabriques note la gravité de la crise économique: «La situation de la principale industrie du 1er arrondissement reste navrante. Les fabriques sont presque désertes et de nombreux ateliers sont fermés. Les ouvriers sont réduits à la misère et il est surprenant que la population des centres horlogers reste aussi calme. Il est vrai qu'une belle solidarité unit toutes les classes sociales, qui souffrent, les unes contre les autres, de la crise qui sévit depuis deux ans.»²⁹ Ces liens particuliers jouent en 1931 un rôle décisif pour que la Confédération accepte de participer financièrement à la fondation de la Société générale de l'industrie horlogère, plus connue sous son abréviation allemande l'ASUAG.³⁰ L'appui conjoint des banques et de l'Etat permet à l'ASUAG de se développer: pour la première fois dans l'histoire de l'horlogerie suisse, une entreprise est gérée au niveau régional et engage plusieurs milliers de personnes. Or, les nouvelles conditions de production impliquent que la majorité des personnes occupées à la production sont des femmes. La statistique du personnel total des entreprises affiliées et contrôlées par l'ASUAG est donnée dans le tableau 3.

La concurrence interne est si vive que les entreprises regroupées sous l'égide des banques et avec l'aide de la Confédération restent confrontées à des concurrents qui ne respectent pas les conventions signées par les industriels. Ceux-ci s'adressent en décembre 1933 au Conseil fédéral afin que des mesures étatiques rendent obligatoires les décisions adoptées par ces organisations industrielles.³¹ Par un arrêté de mars 1934, le Conseil fédéral, d'une part, interdit d'ouvrir, d'agrandir, de transformer et de transférer des entreprises horlogères sans autorisation des autorités, et d'autre part, rend obligatoire le respect des tarifs et des prix décidés par les organisations horlogères.

De plus, en 1936, après avoir consulté les associations patronales et ouvrières, le

Tableau 3: *Personnel de l'ASUAG*

Au 30 juin	Hommes	Femmes	Total
1933	2250	3025	5275
1934	2226	2915	5177
1935	2206	3048	5254
1936	2415	3254	5669

Source: *Société générale de l'horlogerie suisse S. A., 7e rapport de gestion 1937–1938*; AFB, E 7004/1967/12/48.

Conseil fédéral prend des mesures afin de contrôler le travail à domicile. Selon les estimations du Bureau fédéral de statistique, environ 8000 personnes travaillent à domicile pour des entreprises horlogères en 1929 et, pendant les années de crise, de nombreuses personnes perdent leurs emplois dans les fabriques, mais trouvent une occupation à domicile: en 1936, environ 11'000 personnes produisent des pièces horlogères dans leurs logements.³² L'OFIAMT explique les problèmes engendrés par la multiplication des lieux de travail: «Depuis longtemps, le monde ouvrier aussi bien que le monde patronal et en général les milieux intéressés réclament une réglementation du travail à domicile dans l'industrie horlogère. Sous l'effet de la crise, on voit, dans cette branche si importante de l'activité nationale, le travail à domicile se substituer de plus en plus au travail en fabrique; l'ouvrier se retire dans son logement, les ateliers et les manufactures se vident; un travail échappant à toute règle et à tout contrôle prend la place d'un travail réglementé pour le bien même des intéressés et pour celui de la communauté. On ne saurait en effet nier que le travailleur à domicile accomplit sa besogne dans des conditions qui laissent souvent fort à désirer au point de vue de l'hygiène; de son côté, l'employeur a toute latitude pour ravalier les prix et les salaires. L'œuvre poursuivie depuis nombre d'années pour assainir l'industrie horlogère se trouve compromise.»³³ Dans leurs réponses, la FOMH et la CSH justifient, avec des arguments légèrement différents, une action des pouvoirs publics afin de limiter cette forme de travail. Toutefois, l'Union centrale des Associations patronales suisses se montre intéressée au maintien de ce mode de production: «En ce qui

concerne la réglementation du travail à domicile, nous estimons que le législateur doit observer dans ce domaine une grande réserve et ne pas prendre des mesures qui aient pour conséquence la suppression de ce mode de travail. Au point de vue social, le travailleur à domicile constitue en effet un élément intéressant, puisque, grâce à un travail exécuté souvent en famille ou en liaison avec une exploitation agricole, il est parfois mieux en mesure de conserver son indépendance et d'échapper à la prolétarianisation. De plus, la réglementation du travail à domicile ne doit pas prévoir des mesures de contrôle trop strictes qui impliquent nécessairement un appareil bureaucratique et des interventions dans la vie privée.»³⁴

La puissante association patronale admet que dans le cas particulier de l'horlogerie des mesures spécifiques peuvent se justifier, mais elles ne sauraient être étendues à d'autres branches économiques ou régions du pays. En fait, le Conseil fédéral décide en octobre 1936 un contrôle du travail hors fabrique qui est réglementé en fonction des entreprises. Toutefois, les inspecteurs des fabriques et les secrétaires syndicaux déplorent que ces décisions fédérales restent peu appliquées et respectées dans les cantons. Les milieux dirigeants de l'horlogerie légitiment les bas salaires et les mauvaises conditions de travail au nom de la lutte contre la concurrence étrangère.

3.3. Reprise économique et «paix sociale» 1936–1937

La reprise des exportations sur le marché mondial et l'augmentation de la productivité grâce aux mesures de rationalisation déterminent de nouvelles conditions dès 1936. Alors que pendant la crise, les grèves avaient pratiquement disparu, la conjoncture plus favorable modifie l'attitude du personnel qui constate l'amélioration des affaires et se montre plus revendicatif, à l'instar des grévistes de France et d'ailleurs. Sentant monter le mécontentement, le secrétaire central de la FOMH René Robert (qui a succédé à Achille Gros-pierre) organise en octobre 1936 un congrès des horlogers qui adresse des résolutions aux associations patronales. Constatant que «des milliers d'ouvriers désireux de travailler sont condamnés à la démoralisation et aux misères matérielles et physiques résultant du chômage», les syndicalistes affirment que «le maintien, par l'exercice même réduit de leur métier, de la valeur professionnelle des horlogers suisses est et restera encore longtemps notre meilleure arme contre une redoutable concurrence étrangère».³⁵ Ils déplorent que «le travail à domicile non surveillé et réglementé, par les abus divers qu'il favorise ou provoque, [maintienne] au chômage de nombreux ouvriers,

tandis que d'autres besognent à vil prix pendant un nombre d'heures illimité». Les tensions suscitées par les mutations du travail horloger s'expriment aussi: «L'emploi de plus en plus étendu de femmes ou de jeunes filles mal payées à la place d'ouvriers qualifiés, souvent chargés de famille, ne peut qu'aggraver fortement les néfastes conséquences de la crise économique et laisser indéfiniment à la charge des collectivités publiques des personnes honorables qu'une organisation et une répartition plus rationnelles du travail permettraient d'occuper.»³⁶ Enfin, le droit au loisir est revendiqué: «S'il est de trop nombreux travailleurs inoccupés, il en est d'autres astreints à un travail intensif pour lesquels une période de vacances annuelle s'impose.»

Au cours de l'hiver 1936–1937, plusieurs séances réunissent des responsables des différentes associations patronales et des représentants des autorités cantonales afin de répondre aux revendications de la FOMH. Les discussions sont animées, car des divergences séparent ceux qui préconisent un refus immédiat, des manœuvres dilatoires ou des concessions. Plusieurs réunions sont nécessaires afin de présenter un «front unique»³⁷ face à la FOMH.

Par ailleurs, les secrétaires syndicaux multiplient les initiatives: non seulement les résolutions du congrès horloger sont largement diffusées, mais René Robert rédige secrètement à l'intention de son ami Guido Müller, maire socialiste de Biemme, des documents que celui-ci signe ensuite au nom du «Comité des Communes horlogères» qui réunit le 6 février 1937 les représentants de 35 localités de l'Arc jurassien.³⁸ Le texte adopté par ce comité apporte ainsi publiquement un soutien politique et régional aux revendications syndicales. Mais l'attitude des dirigeants syndicaux distend les liens avec le Parti socialiste suisse: dès 1936, il s'en éloigne et semble songer à fonder un nouveau parti.³⁹ Son homologue dans l'horlogerie, René Robert adopte une attitude analogue: au cours de l'année 1936, une vive polémique l'oppose à la gauche antifasciste, car, au nom de la protection du savoir-faire horloger, il fustige un projet de collaboration entre une entreprise jurassienne et l'horlogerie soviétique. Ces positions améliorent son image auprès des patrons qui constatent que Robert s'est éloigné de l'extrême-gauche. Cette évolution lui permet d'être invité à une rencontre, qui restera secrète, par les dirigeants du mouvement d'extrême-droite, l'«Ordre national neuchâtelois». Partisans des solutions adoptées alors dans la Péninsule ibérique, ceux-ci affirment «qu'un terrain d'entente peut être trouvé dans l'horlogerie, en dépit des divergences particulières, si l'on se place sur un plan d'ensemble professionnel».⁴⁰ Dans sa réponse, Robert remarque que ses interlocuteurs préconisent une solution canto-

nale, alors que la FOMH est d'emblée favorable à une entente au niveau fédéral. Il insiste sur la nouveauté de son programme: «Tous les projets syndicalistes de réorganisation jusqu'ici ont mis en avant l'idée de grève. Si celle-ci est maintenue, il n'y a pas de possibilité d'avancer. Le droit de grève doit être supprimé, mais bien entendu une fois seulement que l'on sera arrivé à une réorganisation. Cette suppression doit être la conséquence d'une formule d'organisation et non précéder celle-ci. M. Robert envisage que la communauté professionnelle est un premier pas vers la réorganisation horlogère.»⁴¹

Malgré l'évolution de ses positions politiques, Robert doit constater que les patrons persistent dans leur attitude négative, et cela en dépit de l'amélioration de la conjoncture économique. Il redoute que les employeurs profitent de cette situation pour marginaliser la FOMH dont la majorité des membres restera au chômage, tandis que la présence syndicale dans les entreprises s'affaiblira. Il importe donc que le syndicat réagisse s'il ne veut pas se limiter à un rôle de caisse de chômage. C'est dans ce contexte qu'à Bienne des ouvrières, la plupart non syndiquées, décident elles-mêmes de cesser, dès le 22 mars, le travail pour obtenir des revendications salariales.⁴² La FOMH se trouve donc confrontée à l'émergence d'un mouvement qu'elle ne contrôle que partiellement, mais qu'elle parvient à canaliser et à utiliser pour exercer une pression supplémentaire sur le patronat. La CSH accepte d'entrer en négociations avec la FOMH. Malgré trois réunions qui ont lieu dès le 15 avril, un terrain d'entente ne peut pas être trouvé. Dès le 28 avril, une grève est déclenchée par le personnel des fabriques de cadrans de Bienne et La Chaux-de-Fonds, soit un millier de personnes. Le patronat horloger informe immédiatement les autorités fédérales de «ce grave conflit qui risque de s'étendre à toute l'industrie horlogère».⁴³

Le Département de l'Economie publique est, depuis 1935, dirigé par Hermann Obrecht qui auparavant avait joué un rôle primordial dans les milieux industriels et bancaires à Soleure, notamment en présidant dès 1931 l'ASUAG. De même, son plus proche collaborateur, Eugène Péquignot, connaît fort bien la région horlogère. Ils suivent donc attentivement le déroulement du conflit: malgré la constitution d'un Office intercantonal de conciliation, les discussions n'aboutissent pas à un accord et la grève continue, ce qui incite Obrecht à écrire le 8 mai à la FOMH et à l'Association des Fabricants de cadrans métal pour les avertir que «le conflit risque de paralyser l'exportation des montres. Il n'est pas impossible non plus que le conflit s'étende à toute l'industrie horlogère. Provoquer et tolérer un tel conflit dans les conjonctures actuelles serait un crime économique.»⁴⁴

Le Conseiller fédéral propose d'engager la procédure d'arbitrage prévue à la suite de la dévaluation de septembre 1936. Tandis que les représentants patronaux confirment leur souhait d'un arbitrage des autorités fédérales, la FOMH saisit cette occasion pour reprocher au gouvernement son désintéret pour les salaires ouvriers et sa complaisance pour le patronat. Robert conclut sa réponse du 8 mai en précisant que la FOMH souhaite une intervention d'Obrecht «en qualité de conciliateur, mais nullement sous l'aspect d'une autorité prenant parti contre les ouvriers en les contraignant à subir des conditions de travail dont ils ne veulent plus». Dès le 11 mai, le Président de la CSH, le conseiller national radical Albert Rais écrit à Obrecht pour l'informer du lock-out que viennent de décider les patrons donnant ainsi un «caractère aigu» à ce conflit lourd de pertes considérables. «Enfin et surtout, la grève risque de durer et de se généraliser sans aucun profit pour personne. Je me permets également d'attirer votre attention sur le danger qu'il y aurait de voir la grève se généraliser dans notre branche et aboutir à une surexcitation des esprits.»⁴⁵

C'est donc le 14 mai que débutent, sous la présidence des autorités fédérales, des négociations entre les secrétaires syndicaux et les représentants patronaux. D'emblée, Obrecht propose fermement l'instauration d'un «régime de paix sociale absolue».⁴⁶ Le principe de cet accord est rapidement adopté par les parties qui doivent encore négocier pendant une dizaine de jours pour convenir ces modalités: des avantages matériels sont accordés sous forme d'augmentations des bas salaires; et le droit à une semaine de vacances annuelles est à nouveau reconnu. Ces deux concessions patronales ne font en fait que rétablir la situation de 1929. Du côté ouvrier, les concessions sont substantielles: les résolutions votées en octobre 1936 ne sont plus qu'un souvenir. Les syndicalistes renoncent en particulier à la revendication d'égalité des salaires entre hommes et femmes. Les salaires prévus par la convention sont distingués selon plusieurs dizaines de métiers horlogers différents et l'inégalité entre les sexes est explicite. De plus, les industriels restent inflexibles sur un point essentiel: l'organisation technique du travail reste leur apanage. En échange, ils accordent aux représentants syndicaux une sorte de consécration dans un rôle de partenaire social. Cette modification de l'attitude patronale se heurte à de vives résistances dans les secteurs et les régions où la FOMH n'était guère tolérée. Les chefs d'entreprises obtiennent ainsi une stabilisation des conditions de production qui leur permet de rentabiliser les investissements et de répondre rapidement à la demande étrangère dont ils redoutent un effondrement comme en 1929. La relative amélioration de la situation économique permet

de faire des concessions matérielles à des responsables syndicaux dont ils ont pu apprécier l'évolution en faveur de solutions consensuelles au détriment de transformations sociales fondamentales. Conçue d'abord pour une période réduite à la fin de l'année 1937, cette convention sera reconduite jusqu'à aujourd'hui et déterminera les conditions de travail dans l'horlogerie.

Conclusion

L'établissement en 1937 de ce «régime de paix sociale absolue» peut être analysé comme la sédimentation de plusieurs strates: les traditions héritées de l'époque artisanale et entretenues, voire recrées, dès la fin du XIXe siècle; les activités des associations patronales fondées lors du processus d'industrialisation de l'horlogerie au tournant du siècle; les influences étrangères (corporatisme en Europe); les préoccupations techniques (rationalisation inspirée par le taylorisme américain); la politique des organisations syndicales attachées à la «communauté professionnelle»; les décisions des autorités politiques soucieuses de la stabilité économique et sociale de la Suisse. On retrouve des éléments de ces diverses composantes dans la convention signée en mai 1937. D'une certaine manière, il s'agit d'un bricolage, selon la définition qu'en a donnée Claude Lévi-Strauss et que Bernard Crettaz a utilisée dans ses études sur la Suisse.⁴⁷

L'introduction de nouvelles méthodes de travail et l'établissement de relations contractuelles entre organisations professionnelles se réalisent dans un contexte culturel marqué par la «restauration de l'horlogerie», nostalgie conservatrice qui nourrit une animation culturelle et occulte les transformations du travail productif de la montre. Les discours sociaux sur le travail horloger suivent une évolution qui ne correspond guère aux processus matériels de production. Il s'agit de la «non-contemporanéité» selon le concept d'Ernst Bloch que Hans Ulrich Jost a utilisé pour définir la Suisse de l'entre-deux-guerres.⁴⁸ Il considère que les normes et les valeurs du XIXe siècle continuent d'imprégner profondément la société suisse, caractérisée par des tensions entre la modernité technico-économique et la crispation politique, entre les imbrications mondiales et une culture provinciale. Les activités des organisations professionnelles et des autorités politiques se conjuguent avec la prégnance du partenariat social et du paternalisme patronal. En échange de la signature de cet accord, les syndicats obtiennent certains avantages matériels (salaires et vacances) qui peuvent être confirmés à la faveur de la

longue phase d'expansion qui suivra, malgré la crainte persistante d'une nouvelle crise économique. Toutefois, comme l'a souligné Hanspeter Kriesi, cette incorporation des syndicats dans un arrangement corporatiste consacre la position de faiblesse du mouvement ouvrier.⁴⁹

Constituant un des piliers des exportations helvétiques, l'horlogerie, considérée comme une «industrie nationale» et citée comme exemple de «communauté professionnelle»,⁵⁰ s'intègre dans la formation et la définition de la Suisse contemporaine.

Notes

- 1 Cf. David S. Landes, *L'heure qu'il est. Les horloges, la mesure du temps et la formation du monde moderne*, Paris 1987, 441 s.
- 2 En particulier par Peter Katzenstein, cf. Hanspeter Kriesi, «Weltmarkt, Korporatismus und <Sonderfall Schweiz>. Rezensionen-Essay», *Widerspruch* (12) 1986, 116–122.
- 3 Georges Piotet, *Restructuration industrielle et corporatisme. Le cas de l'horlogerie en Suisse 1974–1987*, Lausanne 1988, 254.
- 4 Cf. notamment les articles de Bernard Degen, Oskar Scheiben et Brigitte Studer dans le numéro spécial de *Widerspruch* (1987), «Arbeitsfrieden – Realität eines Mythos. Gewerkschaftspolitik und Kampf um Arbeit – Geschichte, Krise, Perspektiven».
- 5 Ce texte résulte de recherches menées, sous la direction de François Hainard, dans le cadre d'une étude sur les nouvelles technologies dans l'Arc jurassien, dont les résultats ont été partiellement publiés dans Pierre Rossel et al., *Animations et identités. Gestion territorialisée des crises*, Lausanne 1993.
- 6 *Rapport sur la situation horlogère*, Bienne 1933; Archives fédérales, Berne (désormais, AFB), E 7004/1967/12/195.
- 7 Achille GrosPierre, *La conscience de Félix Jacot*, La Chaux-de-Fonds 1935.
- 8 Cf. Françoise Loertscher-Rouge, «La politique de la FOMH lors de la crise des années trente (1930–1937)», *Cahiers Vilfredo Pareto: revue européenne des sciences sociales*, XV, 42 (1977), 143–199.
- 9 Sur la situation de l'historiographie en matière horlogère, cf. Jean-Luc Mayaud et Philippe Henry (éd.), *Horlogeries. Le temps de l'histoire*, Besançon 1995.
- 10 Cf. *Solidarité. Organe officiel et obligatoire pour tous les membres de la Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes*, 21 juillet 1888.
- 11 Cf. Jean-Marc Barrelet, «Les résistances à l'innovation dans l'industrie horlogère des Montagnes neuchâteloises à la fin du XIXe siècle», *Revue suisse d'histoire* (1987), 394–411.
- 12 Le tableau 1 ci-dessous est basé sur celui dressé par la Société générale de l'horlogerie suisse S. A. dans son 7e rapport de gestion 1937–1938; AFB; E 7004/1967/12/48. Pour des statistiques analogues pour les années 1885 à 1990, cf. Catherine Cardinal et al. (éd.), *L'homme et le temps en Suisse 1291–1991*, La Chaux-de-Fonds 1991, 364 s.
- 13 Cf. Bernard Ledermann, *Du rôle de l'Etat dans la réorganisation de l'industrie horlogère suisse*, La Chaux-de-Fonds 1941, 66.

- 14 Cf. Philippe Maspoli, *Le corporatisme et la droite en Suisse romande*, Lausanne 1993, 18 s.
- 15 AFB, E 7170(A)1/171.
- 16 *Informations de la CRR*, mars 1929, 18; AFB, E 7170(A)1/171.
- 17 AFB, J 1.6.1/9. En 1933, Schulthess tient un discours analogue lors de l'ouverture du 1er Salon suisse de l'horlogerie.
- 18 AFB, E 7170(A)1/48.
- 19 Cf. FOMH, *Rapport pour 1937*, Berne 1938, 126. Le journal patronal *La Fédération Horlogère Suisse* du 5 mai 1937 mentionne les statistiques de l'OFIAMT: 19'007 horlogers cotisent à la Caisse de chômage de la FOMH. On peut aussi mentionner que le Comité de Direction de l'ASUAG utilise d'autres chiffres et affirme en 1933 «que 53'000 personnes sont occupées dans l'horlogerie suisse, dont 22'000 appartiennent à la FOMH, 14'000 sont affiliées à d'autres organisations» et 17'000 ne font pas partie d'une organisation professionnelle, cf. rapport du 25 octobre 1933; AFB, E 7004/1967/12/195. Les variations quantitatives proviennent surtout de la difficulté quasi-insurmontable posée par le problème des milliers de personnes travaillant hors des fabriques.
- 20 Cf. François Jequier, *De la forge à la manufacture horlogère (XVIIIe–XXe siècles)*, Lausanne 1983, notamment 436–439, 461–462.
- 21 Cf. la statistique d'âge du 8 avril 1938; Archives du Secrétariat central de la FTMH à Berne (désormais AFTMHB), Fonds René Robert, Dossier «Chômage 1936–1941».
- 22 Cf. Roland Ruffieux, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne 1974, 150. Ce projet de 1923 est signalé comme le premier exemple de l'évolution vers un syndicalisme plus gestionnaire que revendicatif.
- 23 Cf. Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN) Industrie/40.
- 24 Cf. Marc Perrenoud, «Le mouvement ouvrier au risque du cinéma», *Musée neuchâtelois* (1995) 4, 201–221.
- 25 FOMH, *Rapport pour l'année 1926*, Berne 1927, 46–54.
- 26 *Almanach socialiste* (1928) 56.
- 27 Cf. aussi *Revue Syndicale Suisse* (1927), 2 et 3.
- 28 Sur cette évolution, cf. les tableaux statistiques de l'OFIAMT; AFB, E 7181(A)1978/80/81.
- 29 Rapport du 2 avril 1932 adressé à l'OFIAMT; AFB, E 7181(A)1978/80/24.
- 30 Cf. Marc Perrenoud, «Crises horlogères et interventions étatiques: le cas de la Banque cantonale neuchâteloise pendant l'entre-deux-guerres», in Youssef Cassis, Jakob Tanner (éd.), *Banques et crédit en Suisse (1850–1930)*, Zürich 1993, 209–240.
- 31 Cf. la lettre du 7 décembre 1933 de la FH, de l'UBAH et d'Ebauches S. A. demandant «des mesures d'ordre législatif tendant à l'interdiction, pendant la durée du régime conventionnel, de créer de nouvelles affaires horlogères»; AFB, E 7004/1967/12/23.
- 32 Cf. le rapport sur l'horlogerie du Bureau fédéral de statistique, du 1er décembre 1937; AFB, E 7181(A)1978/72/4.
- 33 Circulaire de l'OFIAMT du 7 mars 1936; AFB, E 7004/1967/12/24 et 164.
- 34 Lettre du 5 septembre 1936; AFB, E 7004/1967/12/165.
- 35 Cf. AFB, E 7004/1967/6/19; AEN, Industrie/333 et FOMH, *Rapport de gestion pour l'année 1936*, Berne 1937, 83–92.
- 36 Cf. l'article de Brigitte Studer, *Widerspruch* (1987), 55–56.
- 37 Cf. PV de la séance des représentants des quatre trusts, tenue à Neuchâtel le 20 novembre 1936; AFB, E 7004/1967/12/49.
- 38 Cf. AFTMHB, Fonds René Robert, Horlogerie, III; et AFB, E 7004/1967/12/170.
- 39 Cf. Oskar Scheiben, *Krise und Integration*, Zürich 1987, p. 59, 297.

- 40 Cf. le procès-verbal de la «séance de prise de contact entre les chefs du mouvement syndicaliste neuchâtelois et le Comité directeur de l'ONN»; AFTMHB, Correspondance avec la section de Neuchâtel, 1929–1939.
- 41 Sur l'ONN et l'horlogerie, cf. Jean-Philippe Ceppi, *Neuchâtel et l'Action française (1919–1939)*, mémoire de licence ès lettres, Fribourg 1989, 127, 136–138.
- 42 Cf. Ralph Dahler, «De la grève à la paix du travail. Les travailleurs biennois et la première convention horlogère de 1937», *Annales biennoises*, 1987, 33–45.
- 43 Cf. lettre du 28 avril 1937 de la CSH à H. Obrecht; AFB, E 7004/1967/6/18.
- 44 Lettre du 8 mai 1937, *idem*.
- 45 Lettre du 11 mai 1937, *idem*, à laquelle le DEP répond le lendemain: «Déférant à votre désir, nous avons décidé de réunir, cette semaine encore, les représentants patronaux et ouvriers de l'ensemble de l'industrie horlogère.»
- 46 Dans son brouillon manuscrit, Obrecht avait écrit «einen totalen Arbeitsfrieden», ce qui a été traduit en français par «régime de paix sociale absolue», cf. AFB, E 7004/1967/6/20. De plus, Péquignot avait préparé un projet d'Ordonnance du Département de l'Economie publique qui, en cas de refus de sa proposition, aurait délégué à un tribunal arbitral «le pouvoir d'arbitrer d'office et sans appel le conflit collectif de salaires [qui] paralyse l'exportation de la montre et cause ainsi un grave préjudice à l'industrie horlogère suisse et à l'économie nationale»; AFB, E 7004/1967/6/17.
- 47 Cf. Bernard Crettaz, Hans Ulrich Jost et Rémy Pithon, *Peuples inanimés, avez-vous donc une âme? Images et identités suisses au XXe siècle*, Lausanne 1987, 9 ss.
- 48 Cf. *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, t. 3, Lausanne, 1983, 109. Cf. aussi Maspoli (cf. note 15), 101
- 49 Hanspeter Kriesi, «Überblick über den gegenwärtigen Stand der Korporatismus-Debatte», *Revue suisse de sociologie* 2 (1983), notamment 250.
- 50 Notamment pendant la Deuxième Guerre mondiale. Cf. les textes d'Emile Giroud, d'Alfred Carrard ou Charles-Ferdinand Ducommun dans deux recueils d'articles caractéristiques: *La Suisse forge son destin*, Neuchâtel 1942 et *Pouvoir et travail*, Neuchâtel 1944.

